Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230626-CC2023-179-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/07/2023
Notification : 05/07/2023

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 26 JUIN 2023

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GRANDS PROJETS

Parking de la gare de Dreux – Fixation des tarifs d'utilisation des bornes de recharge pour véhicules électriques

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU
N°CC2023-179

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**77**
Nombre de pouvoirs	**8**
Votants	**85**
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis RAFFIN	

L'an 2023, le 26 juin, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 20 juin, s'est réuni à Châteauneuf-en-Thymerais sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Jean-Marie ORTET (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Laurent DU SARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY-SUR-EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; Mme Annie STEPHO (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Michel CHRISTIAN (LA MANCELIERE) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Patrick JOUATEL (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; Mme Danielle GIRARD (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230626-CC2023-179-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/07/2023
Notification : 05/07/2023

M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; Mme Dominique BAPTISTE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Brigitte BINOIST (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; Mme Céline BUESSINGER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET); Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAU-DUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; M. Denis COCHELIN (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Sylvie DAGUET (SERAZEREUX) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ;

Pouvoirs :

M. Arnaud DAUTREY (DREUX) donne pouvoir à Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) donne pouvoir à Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) donne pouvoir à Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230626-CC2023-179-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/07/2023
Notification : 05/07/2023

Il a été exposé que,

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux gère en régie le parking de la gare de Dreux qu'elle a construit rue des Rochelles en 2018. Ce parking, ouvert depuis le 1er janvier 2019, compte 300 places dont 10 pour les véhicules électriques.

Les bornes de recharge pour véhicules électriques sont installées au niveau -1 du parking. Peu utilisées à l'ouverture du parking, elles le sont désormais intégralement ou quasi intégralement du lundi au vendredi.
Jusqu'à présent et afin d'accompagner le développement de cet usage, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux prenait en charge la totalité des frais liés à l'utilisation de ces bornes (service et consommation électrique) sans participation des usagers.

Compte tenu de l'augmentation des tarifs de l'électricité, et dans un souci d'équité entre les différents usagers, il est proposé de facturer le service rendu.
De nouvelles bornes équipées d'un système de paiement, ont donc été installées et sont opérationnelles. Elles seront exploitées par la société Freshmile public, opérateur spécialisé dans la gestion de ce type d'équipement.

Le service facturé à l'usager comprend :
- l'acquisition des bornes
- l'accès au service et sa maintenance
- la consommation d'électricité.

Il est donc proposé de fixer la redevance d'utilisation à l'usager comme suit :
- une part fixe de 2 € TTC pour chaque connexion à la borne
- une part variable de 0,145 € HT/kwh, soit 0,174 € TTC/kwh correspondant au coût d'achat de l'électricité pour la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Références règlementaires :
Vu *le code de l'énergie et notamment ses articles L.334-4 à L.337-8*
Vu *l'avis favorable de la commission attractivité du territoire par le développement économique du 8 juin 2023*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : **APPROUVE les** tarifs d'utilisation des bornes de recharge pour véhicules électriques du parking de la gare de Dreux à 2 € TTC / connexion plus 0,174 € TTC / kwh réellement consommé, à partir du 1er juillet 2023.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 05/07/2023 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 05/07/2023** **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Jean-Louis RAFFIN** **Secrétaire de séance**